

1498 (15 JUIN).

Ledit Garnier, attendu qu'il est incorrigible, ne sera point rendu à l'évesque de Paris qui l'a requis lui estre rendu comme clerc par sa requête, et au surplus la cour de céans l'a condamné à estre pendu au gibet de Paris par l'exécuteur de la haute justice et tous ses biens confisquez. — Appel.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 160 r.)